

MOURIR SEUL ET OUBLIÉ

«On s'en occupe par respect pour la personne»

Des corps «non réclamés» sont pris en charge par des centres funéraires de la région



Eric Lallier

eric.lallier@lenouveliste.qc.ca

Trois-Rivières - Mourir seul et oublié. Tel est le triste de sort de dizaines de personnes, chaque année. La région n'y fait d'ailleurs pas exception, alors que des corps «non réclamés» sont dirigés ici aussi vers des centres funéraires, où les thanatologues doivent les prendre en charge, souvent bien plus par «obligation morale» que par intérêt financier.

En effet, la problématique des corps laissés pour morts, sans considération, n'est pas que répandue dans la métropole. À Montréal, certes, le phénomène y est plus présent, mais il s'étend un peu partout au Québec. À titre d'exemple, 334 corps ont été déclarés «non réclamés» en 2007, dans la province.

Les centres funéraires de la région doivent donc traiter quel-

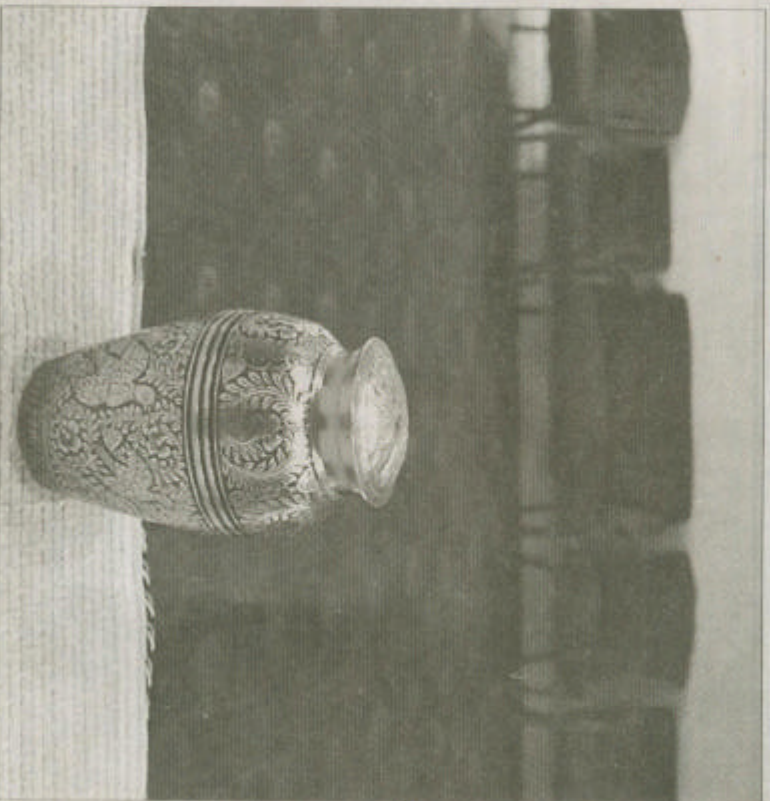


PHOTO: LA PRESSE

Des centres funéraires ont la préoccupation qu'une personne puisse reposer en paix même si elle est morte seule et oubliée.

ques cas malheureux du genre, chaque année. «Ici, on reçoit des corps «non réclamés» à peu près une ou deux fois par année, explique Paul Philibert, président du complexe funéraire J. Philibert et fils. Et après les recherches, après trois ou quatre semaines, chez nous, il est enterré dans un cercueil en bois fait pour cela.»

À la maison funéraire J.D. Garneau, on privilégie plutôt l'incinération. «Ce n'est pas fréquent, mais ça peut arriver... Habituellement, on procède à l'incinération et les cendres sont disposées à l'intérieur d'une urne anonyme», explique Annie Lacoste, directrice de l'endroit.

Ne couvre pas les frais

Mais avant de procéder à la mise en terre ou à l'incinération du corps, une enquête est tout de même menée par les autorités, question de retrouver ne serait-ce qu'une trace des membres de la famille du défunt.

C'est donc dire que pendant ce temps, le corps demeure réfrigé-

ré au centre funéraire, si cela est possible.

Mais prendre en charge un corps «non réclamé» n'a qu'un seul prix, fixé par Québec : 350\$. Pourtant la facture assumée par les centres funéraires qui acceptent de recevoir ces corps est bien plus élevée, dit-on.

Pour ces raisons, la Corporation des thanatologues du Québec réclame désormais un coup de pouce supplémentaire, et insiste pour que le gouvernement assume «ses responsabilités sociale et éthique» dans le dossier.

Les membres régionaux de la Corporation appuient d'ailleurs sans nuance la démarche. «Ça nous coûte au minimum 475 \$, indique M. Philibert. Alors là-dessus, le gouvernement ne fait pas ses devoirs.»

Même son de cloche pour Annie Lacoste. «On s'en occupe par respect pour la personne humaine, pour qu'elle puisse reposer en paix... Mais ce n'est clairement pas assez pour assumer nos frais», lance-t-elle. *